

DELIBERATIONS
du Conseil d'administration de l'Université de Bourgogne

Séance du 13 décembre 2016

Délibération n° 2016 – 13/12/2016 – 13

*Intégration après détachement
des adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE) dans le corps
des adjoints techniques de recherche et formation (ATRF)*

Le Conseil d'administration

- VU le Code de l'éducation
- VU les statuts de l'Université de Bourgogne
- VU l'avis du Comité technique rendu en sa séance du 1^{er} décembre 2016

Après en avoir délibéré

Approuve avec 26 voix pour (unanimité) :

l'intégration après détachement des adjoints techniques des établissements d'enseignement (ATEE) dans le corps des adjoints techniques de recherche et formation (ATRF).

Dijon, le 14 décembre 2016

Le Président de l'Université de Bourgogne,

Alain BONNIN

P.J. : Intégration des adjoints techniques des établissements d'enseignement dans le corps des adjoints techniques de recherche et de formation

Délibération transmise à la Rectrice Chancelière de l'Université de Bourgogne

Délibération publiée sur le site internet de l'établissement

Intégration des adjoints techniques des établissements d'enseignement dans le corps des adjoints techniques de recherche et formation

L'Université de Bourgogne a proposé, par courrier en date du 16 octobre 2015, à chaque adjoint technique des établissements d'enseignement la faculté d'opter pour un détachement en vue d'intégration dans le corps des adjoints techniques de recherche et formation pour une durée d'un an à compter du 1^{er} janvier 2016.

- L'effectif des agents du corps des ATEC est de 21.
 - 10 ATEC 2^o classe
 - 7 ATEC 1^o classe
 - 2 ATEC Principaux de 2^o classe
 - 2 ATEC principaux de 1^o classe

 - Ces personnels sont majoritairement des agents de l'ESPE (18), répartis sur les sites départementaux :
 - 3 à Auxerre
 - 5 à Dijon
 - 5 à Mâcon
 - 5 à Nevers
- Enfin, 3 sont affectés dans des composantes ou pôles de l'UB.
- Bilan des réponses :
 - 19 optent pour le détachement
 - 1 refuse le détachement
 - 1 ne se prononce pas

INTEGRATION :

Par courrier en date du 15 septembre 2016, l'Université de Bourgogne a proposé aux agents l'intégration après détachement dans le corps des adjoints techniques de recherche et formation.

Sur 19 agents ayant opté pour le détachement, 18 ont opté pour l'intégration au 01/01/2017.

Il reste donc à l'UB 3 adjoints techniques des établissements d'enseignement. (ESPE Mâcon, Pôle Patrimoine, ESPE Dijon).